

## **1.2. Prescriptions de clauses spécifiques**

Dans les établissements, le responsable des achats complétera en fonction des besoins le descriptif de l'équipement souhaité à l'aide des prescriptions adhoc.

### **1.2.1. Fourneau**

- Rien à signaler de plus que les généralités
- La partie inférieure de l'ensemble est disposée à au moins 15 cm du niveau du sol pour permettre un nettoyage aisé du sol de la cuisine. Les pieds doivent être réglables.
- Un jeu de bouton de commande de rechange sera fourni. Ce poste concerne tout bouton, manette, etc...comportant des matières synthétiques.